

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 juin 2008

### Compte-rendu

L'an deux mille huit, le treize du mois de juin, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Mireille THIÉBAUD : Adjointe au Maire

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Messieurs Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Boris OUDOT et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Madame Murielle ROCHE (Procuration à Madame Mireille THIÉBAUD)

Madame Corinne CORTOT (Procuration à Monsieur Alain CHARLET)

#### Absent :

Monsieur Nicolas TUFFERY

#### Secrétaire de séance désigné :

Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 14 mai 2008. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

*(Hors séance, un contrôle des votes liés à la désignation d'une personne a démontré qu'une erreur avait été commise, un vote CONTRE étant indiqué comme une abstention. La modification sur le registre a été effectuée.)*

Avant d'aborder les différents points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil Municipal un sujet supplémentaire concernant l'achat d'un compresseur, tous les participants donnent leur accord.

#### Approbation du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Plusieurs documents ont été envoyés par la Préfecture et sont mis à disposition. Une carte est affichée de façon que chacun puisse bien voir les délimitations. Le PPRI a été mis en place à la suite des différentes catastrophes survenues en France et sont basées sur la crue centennale.

Monsieur Alain CHARLET informe que des communes à l'entour ont donné des avis différents sur ce plan : HEUILLEY : vote contre et émet des demandes précises –

MAXILLY, PERRIGNY et PONTAILLER donnent leur accord – PERRIGNY donne un avis défavorable.

Une enquête publique va se dérouler très prochainement. Le commissaire enquêteur sera présent sur notre commune le 9 juillet 2008 (voir tableau d'affichage)

Nous devons nous prononcer sur ce plan, le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

Dans le cadre de ce plan, une question est posée suite à plusieurs demandes d'administrés : « Pourquoi ne ferions nous pas la station d'épuration des eaux au « bas du village » (plaine de la Saône) ? La réponse s'inscrit dans le PPRI : nous ne pouvons pas faire de constructions de ce type ou autres en zone inondable.

### Décisions modificatives

A la demande de Madame FROMION nous devons modifier des lignes budgétaires. Après études, Madame Murielle ROCHE a donné les précisions ci-dessous :

#### **a) Budget principal**

Lors du budget primitif, il a été omis de reprendre l'excédent d'investissement. Il convient donc de régulariser cette situation de la façon suivante :

- Section d'investissement/Recettes
  - 001- excédent d'investissement reporté + 8 366 €
  - 021 – virement de la section de fonctionnement – 8 366 €

Section de fonctionnement/Dépenses

- 023 – virement à la section d'investissement – 8 366 €

Par ailleurs, il convient de réaffecter cette somme sur les comptes suivants :

- section de fonctionnement/dépenses/compte 6232 : fêtes et cérémonies + 4 000 €
- section de fonctionnement/recettes/compte d'attente : excédent de fonctionnement + 4 366 €.

Enfin, il est nécessaire d'effectuer la création d'une nouvelle fiche d'opération au sein de la section investissement/dépenses afin de permettre le règlement de la facture de l'entreprise Avenir Environnement qui réalise actuellement les travaux du préau au terrain de boules. A cet effet, il convient de prélever la somme de 17 000 € sur le chapitre 21/opération « rénovation bâtiment ancienne poste » et de les affecter à l'opération « rénovation du préau du terrain de boules ».

Il est procédé au vote : le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

#### **b) Budget forêt**

Compte tenu de la nécessité de créer des ponts pour permettre aux administrés de la commune de sortir le bois des affouages, il convient de modifier la section de fonctionnement.

Dépenses du budget annexe de la forêt :

- article 61524 Travaux bois et forêt + 1 000 €
- article 65734 Subventions – 1 000 €

Il est procédé au vote : le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

### Agence Postale Communale

Après son arrêt de travail pour maladie et pour faire suite à la décision qui avait été prise lors du conseil précédent de baisser de moitié son IAT, Madame THIERY a informé par courrier qu'elle ne souhaitait plus tenir l'APC.

L'APC est un réel service pour nos habitants, et le conseil est invité à voter pour son maintien ou non.

Le conseil vote à l'unanimité le maintien de l'APC.

Pour pourvoir rapidement le poste vacant, le Maire Monsieur CHARLET présente 2 candidatures qui sont soumises au conseil : celle de Mademoiselle Cindy FRELIN est retenue à l'unanimité, d'une part pour ses capacités et d'autre part parce qu'elle occupe un poste à mi temps à l'APC d'Heuilley qui dépend , comme Vielverge, du bureau de Pontailler.

Le conseil est ensuite invité à se prononcer sur :

- a) l'ouverture de 4h00/jour X 4 jours/semaine (lundi, mercredi, jeudi, vendredi) de l'APC, soit 16h00/semaine  
Le conseil vote : « POUR » à l'unanimité
- b) la création d'un poste d'agent administratif  
Le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

### Bibliothèque municipale

Le Maire Monsieur CHARLET informe le conseil de la réception d'un courrier signifiant la démission de Mesdames KRUGER, HARDY et ROUTIER pour des raisons personnelles et professionnelle de ne plus tenir la bibliothèque à partir du 26/06/08.

N'ayant pas trouvé de documents concernant la gestion de la bibliothèque, il est demandé à chacun de nous si nous avons connaissance d'autres personnes, que celles énumérées précédemment, qui tiendrait la bibliothèque.

Madame Sylvie PROUST serait une quatrième personne qui s'occuperait également de la bibliothèque. Un rendez-vous sera pris rapidement avec ces personnes pour la restitution des clés et faire le point sur la réclamation de la BDP pour 4 ou 5 livres qui devraient être rendus lors du prochain passage du bibliobus. Monsieur Alain CHARLET a demandé à Madame KRUGER, qui tenait la régie, de bien vouloir rendre compte de sa gestion.

La bibliothèque a représenté un investissement pour la commune, un appel aux volontaires est nécessaire pour maintenir son activité, il faudrait maintenir deux ouvertures par semaine.

Mademoiselle Sophie MAUFFREY, présente dans la salle, a été sollicitée et a accepté.

## Ponts de la coupe de bois

Après études de différents devis par Mademoiselle Evelyne SOMMET et Monsieur Gérard THIBERT, le devis des établissements DORAS est retenu pour l'achat de buses de Ø 40 et matériaux nécessaires à leur mise en place : montant de 824.10 € TTC. La location d'un groupe électrogène est envisagé pour faciliter les travaux de maçonnerie.

Il est procédé au vote sur l'accord de ces différents points : le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

Pour ces travaux, il sera demandé à l'ONF le prêt des moules de tête de pont.

Pour ne pas retarder les travaux Monsieur le Maire Alain CHARLET soumet au vote du conseil l'autorisation d'effectuer les différentes démarches : le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

## Agents communaux

Le Maire Monsieur CHARLET et l'adjointe Murielle ROCHE ont rencontré les 4 agents communaux.

Il a été constaté que le dossier personnel de Madame PELLETIER présentait des anomalies : absence de documents mis à jour au niveau du nombre d'heures travaillées. Si ce manque n'a pas eu d'incidence sur le règlement proprement dit des heures effectuées, il est néanmoins nécessaire de régulariser son dossier, pour cela plusieurs points sont soumis au vote du conseil :

- suppression du poste agent technique de 2<sup>ème</sup> classe à 11h00: le conseil vote « POUR » à l'unanimité
- création d'un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h00 (plutôt que 14h45), le conseil vote « POUR » à l'unanimité.
- nomination de Madame Jacqueline PELLETIER au poste d'agent technique titulaire à 15h00, le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

## Convention avec la commune de Cléry

Suite au constat de discordance des heures effectuées par la secrétaire au niveau de la commune de Cléry, la convention nous liant avec cette commune a été ressortie, il a été constaté que celle-ci était échue. Dans un souci de simplification, il paraît préférable que la commune de Cléry prenne directement à sa charge les heures effectuées par la secrétaire.

Madame le Maire de Cléry, informée par Monsieur le Maire Alain CHARLET de notre souhait dans un premier temps par téléphone puis par courrier, saisira son conseil pour prendre une décision.

Par ailleurs, nous avons reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or des informations sur les directives à suivre en cas de modifications d'horaires, cela ne pose aucun problème et pourra être élaboré après position de la commune de Cléry et l'avis du Comité Technique Paritaire. Tout en sachant que nous devons attendre les réponses des deux entités nommées ci-dessus, il est soumis au vote du conseil le principe de ne pas reconduire une nouvelle convention avec la commune de Cléry. Le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

### Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Suite aux échanges de courrier avec Madame THIERY et tout particulièrement sur le coefficient de son IAT, il est soumis au vote du conseil de se prononcer sur la suppression de cette indemnité.

Résultat du vote : 4 pour la suppression – 6 abstentions.

L'IAT est supprimée.

### Etat de l'actif (commune, CCAS, forêt)

Les terres du CCAS qui sont sur l'actif de la commune vont être rebasculées sur l'actif du CCAS et ce après que les vérifications en cours soient terminées. De même tous les matériels présents sur l'actif et qui "n'existeraient" plus, seront désinvestis. Pour l'année 2007, à la demande de Madame FROMION, l'état arrêté à fin Décembre de la dite année sera signée pour être en corrélation avec le compte de gestion. Les observations apportées après notre contrôle seront exploitées sur l'actif 2008 et apparaîtront sur l'état qui nous sera transmis en 2009.

### Inauguration ADSL – Terrain de boules

L'inauguration de l'ADSL aura lieu le 26 juin 2008 à 18h30. Les administrés y seront conviés par une invitation qui leur parviendra dans leur boîte aux lettres.

### Achat d'un compresseur

Suite à une erreur sur le devis de la Société CLAAS, le prix a été renégocié et arrêté à 472.00 €, TTC. Le conseil est invité à se prononcer sur cet achat, vote « POUR » à l'unanimité.

### Questions diverses :

- Les retours sur notre journal VIELVERG'INFO sont positifs. Nous devons penser à notre édition numéro 1 qui traitera du dossier assainissement
- Site Internet : réfléchir si nous maintenons le projet ou pas et avec quelle présentation
- 14 juillet : la commission doit se réunir rapidement pour cadrer le déroulement des jeux. 3 équipes sur Vielverge sont prêtes à participer, nous contacterons la commune de Soissons pour connaître leur nombre d'équipes
- Au niveau des associations, le Maire leur adressera un courrier pour les réunir le 20/06/08.
- Monsieur le Maire présente la feuille de travail qui est remise à chacun des employés communaux pour un suivi journalier.

- Communication du courrier du 06/06/08, de Madame le Maire de Soissons S/Nacey Alice BARTHEZ concernant l'assainissement. Ce courrier est adressé à Monsieur ODASSO, copie également à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux, elle demande, dans le cadre de l'avant projet, les évaluations estimatives pour 3 versions possibles de systèmes d'assainissement (collectif, individuel, assainissement semi-collectif) –
- Concernant l'assainissement, Monsieur Alain CHARLET communique que Monsieur Louis De BROISSIA contacte les ministères afin de connaître dans quelles mesures l'état peut aider les petites communes à se mettre aux normes.
- A la demande du conseiller municipal Pascal BELLORGET sur une future réunion sur la commission sécurité, Monsieur le Maire la planifiera dès que possible.
- Coupe de bois : chemins défoncés par 4x4, tracteur, Monsieur le Maire demande que le règlement concernant l'interdiction de débarder soit rappelé aux personnes concernées.
- Cimetière : Mademoiselle Evelyne SOMMET s'est rendue au cimetière avec des personnes qui rencontraient des soucis avec leur tombe, suite au déplacement du marbrier à la demande des personnes intéressées tout est rentré dans l'ordre.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET